

FOULEES DE MIRABEAU

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

5ème ÉDITION 16 mars 2025

GENERALITES

L'événement LES FOULEES DE MIRABEAU Trail non chronométré, qui se déroulera le 16 mars 2025, est organisé par l'association Run in Mirabeau.

La participation à l'évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement.

Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

Nous sommes ravis de vous accueillir dans notre village ainsi que dans ses collines avoisinantes et vous souhaitons de passer un agréable moment.

PRESENTATION DE L'EVENEMENT

LES FOULEES DE MIRABEAU est une course nature à allure libre (non chronométrée), qui se déroule dans les collines environnantes de Mirabeau dans le Parc Naturel du Luberon. Les participants pourront découvrir les sentiers balisés, assez roulants au plus techniques.

Les deux parcours Trail (non chronométrés) de 5 ou 14,6 km (D+150-550) est limité à 120 participants.

La course enfant se déroulera au Parc des Grands Jardins et est ouverte aux enfants nés entre 2015 et 2021.

LIEU

L'organisation centrale se situe dans le Parc des Grands Jardins, 84120 Mirabeau. Aucun emplacement de stationnement de véhicules n'est cependant disponible dans ce Parc. Des emplacements prévus à cet effet sont disponibles notamment au niveau du Parking au-dessus de la pharmacie de Mirabeau et celui du groupe scolaire de Mirabeau. L'accès au site d'organisation se fera à pied, en suivant le fléchage.

Le lieu de départ et d'arrivée de tous les parcours se situe dans le Parc des Grands Jardins.

DEROULEMENT

09h00 : Accueil, Retrait des dossards.

09h30 : Départ des coureurs du 14,6 km.

09h35 : Départ des coureurs du 5 km.

10h45 : Départ course enfants

CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âges accessibles pour LES FOULEES DE MIRABEAU sont les suivantes :

- COURSE TRAIL 14,6km : ouverte aux participants nés en 2007 ou avant.
- COURSE TRAIL 5km : ouverte à tous à partir de 10 ans.
- COURSE ENFANTS : ouverte aux enfants nés entre 2015 et 2021.

INSCRIPTION, DATE LIMITE ET DOCUMENTS A FOURNIR

Pour les deux parcours Trail, l'inscription doit se faire avant le 14 mars 2025 en utilisant le lien depuis notre site (<http://fouleesdemirabeau.run/inscriptions/>) ou sur www.sportips.fr dans la limite des places disponibles. Aucune inscription sur place le jour de la course sauf pour la course enfants.

• Le paiement de l'inscription devra se faire uniquement par CB avant le 14 mars 2025.

Trail 5 km (Course Non- Chronométrée) : 5 €

Trail 14,6 km (Course Non- Chronométrée) : 8 €

Course Enfants : Gratuite

Aucun document n'est requis pour les participants des courses non chronométrées.

PROTOCOLE SANITAIRE :

Pas de protocole à ce jour. La réglementation en cours au moment de l'épreuve sera appliquée.

SECURITE ET CONSIGNES A RESPECTER

Tous les participants des FOULEES DE MIRABEAU s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif. Des bénévoles seront placés tout au long des parcours et les concurrents devront obtempérer à tous leurs ordres et consignes. L'organisateur ne saura être recherché ou inquiété en cas de non-respect de l'ensemble de ces consignes.

En cas de problèmes sur les parcours, chaque participant se doit de le signaler.

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de défaillance physique ou psychique.

Les participants s'engagent à respecter les décisions que pourraient prendre les organisateurs dans une situation d'urgence ou pour des modalités relatives à l'organisation de la manifestation. En cas de mauvaises conditions météorologiques (pluie, brouillard...) ou guerre, épidémie ou pour toute autre raison majeure, les organisateurs se réservent notamment le droit de modifier les circuits ou d'annuler les courses, même au dernier moment.

Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur les parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées. Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement.

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol et détérioration de matériel.

Tous les participants s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement de course.

DOSSARDS

Les dossards sont personnels, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- d'une pièce d'identité avec photo.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

EQUIPEMENT

Matériel obligatoire :

- Le dossard propre à chaque coureur porté de façon visible et dans son intégralité

Conseils :

- Consultez la météo les jours précédents la course et adaptez votre équipement aux conditions prévues.

ABANDON

En cas d'abandon lors d'une course, le participant doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

La philosophie de l'événement ayant pour principal objet de sensibiliser les participants à la richesse et la préservation d'un milieu naturel d'exception, l'aspect chronométrique et performance sportive est volontairement relégué au second plan au profit d'une expérience personnelle faite de valeurs de convivialité, de dépassement de soi et d'osmose avec la nature.

De cette manière, seules les personnes suivantes seront récompensées :

Récompenses pour les premiers et derniers du scratch Homme et Femme des 2 parcours.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

ANNULATION D'INSCRIPTION

GARANTIE INDIVIDUELLE ANNULATION

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course.

Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent.

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas d'annulation générale de l'événement, l'organisation s'engage à proposer 2 options :

1° Abandonner le montant de son inscription au profit de l'association organisatrice.

2° demander le remboursement de 65% du montant de son inscription. Ce remboursement sera effectué par la société d'inscription en ligne SPORTIPS, directement en ligne sur le compte qui a effectué le paiement.

ASSURANCE / RESPONSABILITE

L'événement est couvert par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, la responsabilité de l'organisation est dérogée. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

DROITS A L'IMAGE

Tout participant à l'événement FOULEES DE MIRABEAU renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations nominatives les concernant par demande écrite auprès de l'organisation en précisant nom, prénom et numéro de dossard.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET ETHIQUE DE L'EVENEMENT

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. Le fait de s'inscrire aux FOULEES DE MIRABEAU implique, de la part des participants, l'acceptation pleine et totale (c'est-à-dire sans réserve) du présent règlement, de l'éthique de l'évènement et de toute consigne adressée par l'organisation aux participants.

